

33 – Budget communal - Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal voté par le Conseil Municipal du 21 mars 2024,

Vu la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal votée par le Conseil Municipal du 21 mars 2024,

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal voté par le Conseil Municipal du 30 septembre 2024,

Vu le courriel du Service de Gestion de Comptable de Vincennes établi par Madame ROUSSEING-ABRY en date du 5 novembre 2024 concernant l'intégration sur l'exercice 2024 des soldes liés à la dissolution de la Caisse des Écoles en 2023 pour un montant de +55,90 euros en R001 et de +32.163,31 euros en R002,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale - Finances du 4 décembre 2024,

Vu le rapport de présentation et le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2024 présenté au Conseil Municipal par Madame le Maire,

Délibère

Article 1

Est adoptée la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1.244.256,31 €
Section d'investissement	216.848,10 €
Total décision modificative n°2	1.461.104,41 €
Dont mouvements réels	1.968.533,31 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>-507.428,90 €</i>

Les crédits votés par chapitres fonctionnels en section de fonctionnement et en section d'investissement (dépenses et recettes) sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Article 2

Dit que l'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2024 est modifié en décision modificative n°2 comme suit :

90518/20422

OFS Maisons-Alfort subvention BRS 20 rue Charles Martigny..... 813.750,00 €
Subventions d'investissement DM2 2024 +813.750,00 €

93024/65748

ASA Maisons-Alfort subvention exceptionnelle JO Paris 2024..... 1.000,00 €
OGEC Notre-Dame subvention exceptionnelle 1.155,00 €
Subventions de fonctionnement DM2 2024..... +2.155,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024		
1-SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	1 751 685,21 €	1 212 093,00 €
930-Services généraux	-358 506,79 €	184 000,00 €
931-Sécurité	-15 821,00 €	0,00 €
932-Enseignement - Formation	77 772,00 €	-9 500,00 €
933-Culture Jeunesse et Sports	1 075 541,00 €	19 084,00 €
934-Santé et Action sociale	27 591,00 €	470 000,00 €
935-Aménagement du territoire	794 265,00 €	805 640,00 €
936-Action économique	20 942,00 €	0,00 €
937-Environnement	2 850,00 €	0,00 €
938-Transports	148 805,00 €	88 000,00 €
941-Autres impôts et taxes	-9 753,00 €	-345 131,00 €
942-Dotations et participations	0,00 €	0,00 €
943-Opérations financières	-12 000,00 €	0,00 €
945-Provisions et autres opérations mixtes	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	-507 428,90 €	0,00 €
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>-507 428,90 €</i>	<i>***</i>
002-Résultat de l'exercice précédent	***	32 163,31 €
TOTAL DE LA SECTION	1 244 256,31 €	1 244 256,31 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2024		
2-SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	216 904,00 €	724 277,00 €
900-Services généraux	-98 781,00 €	7 700,00 €
901-Sécurité	35 038,00 €	0,00 €
902-Enseignement - Formation	-210 249,00 €	0,00 €
903-Culture Jeunesse et Sports	-57 342,00 €	10 000,00 €
904-Santé et Action sociale	-8 265,00 €	0,00 €
905-Aménagement du territoire	609 919,00 €	342 000,00 €
906-Action économique	8 118,00 €	0,00 €
907-Environnement	-24 850,00 €	0,00 €
908-Transports	-16 684,00 €	0,00 €
921-Taxes non affectées	0,00 €	805 000,00 €
922-Dotations et participations	0,00 €	59 577,00 €
923-Dettes et autres opérations financières	-20 000,00 €	-500 000,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	-507 428,90 €
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>***</i>	<i>-507 428,90 €</i>
001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	-55,90 €	***
TOTAL DE LA SECTION	216 848,10 €	216 848,10 €

Pour extrait conforme,
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 10/12/2024

Délibération adoptée par :

40 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

00 voix contre

05 abstention(s) :

Mmes Panassac, Le Roux, MM. Bouché, Betis

et M. Maubert

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20241205-DEL33AF051224-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 26 novembre 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,
M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoints au Maire

Mme VIDAL, MM. REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT,
DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE,
FRANCINI, TURPIN, Mmes DOUIS, VINCENT, M. DELEUSE, Mme PHILIPONET,
MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme LE ROUX,
M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SAMBA, ayant donné mandat à M. MARIA
M. HERBILLON, ayant donné mandat à M. CAPITANIO
Mme SOUBABERE, ayant donné mandat à Mme HARDY
M. MONFORT, ayant donné mandat à M. CHAULIEU
M. MAROUF, ayant donné mandat à Mme HERVÉ jusqu'à la question n°10
M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER
M. TENDIL ayant donné mandat à M. CADEDDU
Mme LEYDIER, ayant donné mandat à Mme BEYO
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°9
M. BOUCHÉ, ayant donné mandat à Mme LE ROUX
Mme PANASSAC, ayant donné mandat à M. BETIS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.